

**Document n°2 – Partie basse à nous retourner**

### CANTINE DES MATERNELLES 2018/2019



Un élève inscrit régulièrement dispose d'une carte de cantine. Le prix du repas est fixé à 6€05.

**TOUS LES ENFANTS DOIVENT AVOIR UNE CARTE DE CANTINE CREDITEE AUPRES DE L'ACCUEIL PAR CB OU CHEQUE MEME S'ILS DEJEUNENT OCCASIONNELLEMENT.**

Le prix du repas exceptionnel est fixé à 6€70

### GARDERIE DU MATIN



A partir du 4 septembre, vous avez la possibilité de déposer votre enfant à la garderie surveillée dès 7H35 (portail gris des maternelles). Accueil possible entre 7H35 et 8H. Inscription obligatoire (voir règlement financier, document n°4).

Possibilité de garderie occasionnelle le matin : 2€ le ticket

### GARDERIE DES MATERNELLES : 16H20 à 18H



Les enfants apportent tous les jours dans un sac un goûter et une boisson. Les parents viennent chercher les enfants au petit portillon du portail des maternelles.

Lorsqu'un enfant vient occasionnellement à la garderie, il remet un ticket à l'enseignante le matin (ticket réglé à l'avance par CB ou chèque auprès de l'accueil), le jour même avant 15H.

En cas d'absence ou de présence exceptionnelle, nous vous remercions de prévenir l'accueil.

Le prix d'un ticket d'étude est fixé à 3.50€



Nom : .....Prénom:..... Classe :.....

#### Inscription à la cantine (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

- Mangera à la cantine     Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi  
 Ne mangera pas à la cantine

**⚠ Tous les jours cochés sont fixes. Les repas pris en dehors de ces jours sont facturés comme occasionnels**

#### Inscription à l'étude et à la garderie du matin (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

- Ira à la garderie du matin     Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

- Restera à la garderie du soir     17H30     18H

- Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

- Ne restera pas à la garderie du soir.